



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2020**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20  
Courriel : [mairie@sevrier.fr](mailto:mairie@sevrier.fr)

-----

L'an deux mille vingt, le neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme MALAPLATE Christina, M. VANHELMON Yves, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. FLANDIN David, Mme GLABAY Guénaële, M. RICHARD Claude, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. BARAN Gabin, M. CHEDECAL Sylvain, Mme COSTER Catherine, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, M. GODEUX Stéphane, M. HOMMETTE Emmanuel, M. LOSTUZZO Gilles, M. MAGDINIER Christophe, M. METRAL-BOFFOD Michel, M. RITZ François-Xavier.

**ABSENTS OU EXCUSÉS OU EN VISIOCONFÉRENCE** : Mme ADAIR-GRABAS Carol, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme BROUSSE Dominique, Mme DAUBISSE Laetitia, Mme DEPLAIX Doris, Mme PERRAUD Caroline, Mme POINTET Martine, M. TRUILLET Adrien

**PROCURATIONS** :

Mme ADAIR-GRABAS Carol donne pouvoir à Mme GLABAY Guénaële,  
Mme BERTRAND Anne-Marie donne pouvoir à Mme COSTER Catherine,  
Mme BROUSSE Dominique donne pouvoir à Mme GENOT Marie,  
Mme DEPLAIX Doris donne pouvoir à Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie,  
Mme PERRAUD Caroline donne pouvoir à Mme MALAPLATE Christina,  
Mme POINTET Martine donne pouvoir à Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

-----

*Avant de commencer la séance, le conseil municipal a observé une minute de silence en hommage aux victimes des derniers attentats.*

**En préambule Monsieur le Maire a demandé l'autorisation du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant les modifications du tableau des effectifs : accord du conseil.**

**Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 28 septembre 2020.**

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

### VIE DE L'ASSEMBLÉE :

- Règlement intérieur du conseil municipal
- Formation des élus
- Désignation membre commissions municipales

### BAUX FONCIER :

- Convention constitutive de droits réels local Cegarra
- Convention avec l'ADMR – local de l'ancienne poste.
- Convention précaire terrains BALIAS
- Bilan des acquisitions cessions immobilières 2019
- Acquisition de l'ancien local du CERD route d'Epagny
- Échange parcelles chemin du Port des Choseaux

### URBANISME :

- Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture

### FINANCES :

- Budget primitif 2020 : Décision modificative N° 1/2020
- Subvention exceptionnelle communes sinistrées des Alpes-Maritimes

### PERSONNEL :

- Convention mise à disposition de personnel avec le CDG 74
- Participation à la protection sociale complémentaire – Labellisation
- Modification du tableau des effectifs

### • Questions diverses



### VIE DE L'ASSEMBLÉE :

- Règlement intérieur du conseil municipal

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Monsieur le Maire a donc présenté le projet de règlement qui a été préalablement transmis aux membres du Conseil : en l'absence de remarque particulière, le projet a été finalement adopté à l'unanimité.

- Formation des élus

Le Conseil municipal a précisé les conditions dans lesquelles pouvait s'exercer le droit à la formation des élus locaux et a fixé le montant plafond des dépenses liées à ces formations à 10 000 €.

- Désignation membre commissions municipales

Suite à l'intégration de Monsieur Gilles LOSTUZZO au sein du Conseil Municipal, il y avait lieu de procéder à des modifications de composition de trois commissions municipales, comme suit :

- Economie – Tourisme : 6 membres

Vice-Président : Mme Guénaële GLABAY

Membres : Mme Valérie BONNEFOY-VERNAY, Mme Carol ADAIR-GRABAS, M. Damien DUMOLARD, M. Adrien TRUILLET, M. Gilles LOSTUZZO.

- Sport – Label FSN : 7 membres

Vice-Président : M. Damien DUMOLARD

Membres : Mme Valérie BONNEFOY-VERNAY, Mme Carol ADAIR-GRABAS, M. Emmanuel HOMMETTE, M. Sylvain CHEDECAL, M. Adrien TRUILLET, M. Gilles LOSTUZZO.

- Mobilité : 6 membres

Membres : Mme Agnès PRIEUR-DREVON, M. David FLANDIN, M. Claude RICHARD, Mme Guénaële GLABAY, Mme Marie GENOT, M. Emmanuel HOMMETTE,

### **BAUX FONCIER :**

#### ▪ **Convention constitutive de droits réels local Cegarra**

Il a été rappelé que dans le cadre du portage par l'EPF 74 de deux lots de copropriété formant un local d'activité au centre, la commune de Sevrier va prochainement installer, après la réalisation de travaux d'aménagement, le poste de police municipale dans ces locaux. Cependant, et afin d'autoriser la commune à réaliser ces travaux au cours du portage, il convenait d'établir une convention constitutive de droits réels avec l'EPF 74, convention dont les termes ont été adoptés par le conseil municipal.

#### ▪ **Convention avec l'ADMR – local de l'ancienne poste.**

Considérant que l'ADMR, dont l'action peut légitimement être qualifiée d'intérêt communautaire, et reconnaissant le caractère évident du service rendu à la population de notre rive, la municipalité de Sevrier a proposé de les accueillir au sein des locaux de l'ancienne poste, locaux récemment rénovés.

Pour ce faire une convention a été conclue entre l'association et la commune de Sevrier qui en fixe les conditions financières notamment. L'ADMR bénéficiera en contrepartie d'une subvention auprès de l'Entente Intercommunale.

#### ▪ **Convention précaire terrains BALIAS**

Une convention préexistante a été renouvelée et actualisée notamment au regard du montant de la redevance de cette occupation du domaine public. (1 500 € annuel contre 492 € précédemment pour une superficie de 246 m<sup>2</sup>). Par ailleurs, le conseil municipal exprime sa volonté de ne pas vendre cette parcelle.

#### ▪ **Bilan des acquisitions cessions immobilières 2019**

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délibéré sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pour l'exercice 2019.

#### ▪ **Acquisition de l'ancien local du CERD route d'Épagny**

Le conseil municipal a confirmé la proposition faite au conseil départemental de la Haute-Savoie pour l'acquisition de l'ancien CERD route d'Épagny pour un montant de 82 000 €.

#### ▪ **Echange parcelles chemin du Port des Choseaux**

☞ **Après en avoir délibéré le conseil municipal a retiré cette question de l'ordre du jour dans l'attente de précisions supplémentaires.**

### **URBANISME :**

#### ▪ **Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture**

Afin de permettre à Monsieur le Maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions des documents du Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes au PLU et le développement éventuel de contentieux, le conseil municipal a décidé de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

### **FINANCES :**

- Budget primitif 2020 : Décision modificative N° 1/2020

Le conseil municipal a accepté les écritures comptables de la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2020 comme suit :

<b>CHAPITRE</b>	<b>Articles / Libellés</b>	<b>DM n° 1</b>
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>66 – Charges financières</b>	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	+ 13 843 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 35 000 €
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>73 - Impôts et taxes</b>	7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	+ 13 843 €
<b>74 – Dotations et participations</b>	74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	+ 35 000 €
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	1311 - Subvention d'investissement - Etat	+ 13 639 €
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	1312 - Subvention d'investissement - Régions	+ 10 000 €
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	1313 - Subvention d'investissement - Département	+ 61 979 €
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	1318 - Subvention d'investissement - Autres	+ 24 000 €
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées</b>	165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 1 357 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	2313 – Constructions	+ 2 974,16 €
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	10226 - Taxe aménagement	+ 4 331,16 €
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	1311 - Subvention d'investissement - Etat	+ 13 639 €
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	1312 - Subvention d'investissement - Régions	+ 10 000 €
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	1313 - Subvention d'investissement - Département	+ 61 979 €
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	1318 - Subvention d'investissement - Autres	+ 24 000 €
<b>TOTAL DEPENSES – DM N° 1</b>		<b>162 792,16 €</b>
<b>TOTAL RECETTES – DM N° 1</b>		<b>162 792,16 €</b>

- **Subvention exceptionnelle communes sinistrées des Alpes Maritimes**

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € dans le cadre de l'appel à la solidarité nationale face à la catastrophe naturelle qui a touché plusieurs communes des Alpes-Maritimes suite au passage de la tempête Alex début octobre 2020.

**PERSONNEL :**

- **Convention mise à disposition de personnel avec le CDG 74**

Il a été précisé que la Commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité. Aussi, et afin d'assurer la continuité des services de la Mairie, le Conseil municipal a décidé de recouvrir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, dans le cadre d'une convention qui en précise les contours et les conditions financières.

- **Participation à la protection sociale complémentaire – Labellisation**

Le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre une participation mensuelle forfaitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon les conditions ci-après :

Ouvrants droit	Aide	Conditions	Participation	Catégorie	Montants bruts mensuels
<i>Agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé dont le contrat justifie 6 mois de présence</i>	<i>Participation à la complémentaire santé</i>	<i>Adhésion à une mutuelle labellisée</i>	<i>Participation forfaitaire mensuelle : modulable en fonction de la catégorie de l'agent</i>	<i>A</i>	<i>10 €</i>
				<i>B</i>	<i>15 €</i>
				<i>C</i>	<i>30 €</i>

- **Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal a procédé à quelques ajustements des postes permanents et non permanents, notamment suite à la réorganisation des services en cours et pour faire face à la situation sanitaire au sein des structures scolaires en particulier.

**• Questions diverses**

Le conseil municipal s'associe au Maire et à l'ensemble du personnel communal pour transmettre leurs condoléances à Mme Ferraris à l'occasion du décès de son père.

**Séminaire :** Le 5/12 va être organisé un séminaire à destination de tous les élus pour envisager les modalités de mise en œuvre des projets du mandat notamment.

**Covid-19 :** Monsieur le maire souhaite remercier les agents et les élus impliqués dans la continuité des services publics notamment aux écoles et au sein de la PM.

**Panier gourmand pour les aînés** : cela pourrait concerner 360 foyers environ si l'on compte la strate des +75 ans. Un choix devra être fait rapidement pour mobiliser les commerçants de Sevrier. Il est rappelé qu'un budget pourrait être mobilisé en l'absence d'autres manifestations annulées depuis le début de l'année.

**Cérémonie du 11 novembre** : En raison des restrictions sanitaires, la cérémonie aura lieu en petit comité : représentants des anciens combattants, Mme Deplaix, et quelques autres personnes.

**Solidarité** : Comme lors du premier confinement au printemps dernier, l'opération consistant à prendre contact avec des personnes âgées isolées et fragiles va être renouvelée dans les mêmes conditions. Mme Malaplate souhaite centraliser toutes les informations déjà recueillies en mars dernier pour déployer ce dispositif, auquel sera associés élus et membres du personnel volontaire.

Les vice-présidents de commissions ont ensuite fait un point sur l'avancée de leurs travaux et des dossiers en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 35.

SEVRIER, le 15 novembre 2020.



LE MAIRE,

Bruno LYONNAZ